

Informations communales

Numéro général Tél. 021 721 31 11 Fax 021 721 31 15 - www.pully.ch

Page officielle réalisée par la Municipalité de Pully

En juin dernier, la Municipalité a décidé de présenter à la population l'ensemble des services composant l'administration communale. Vous pourrez retrouver le contenu de ces pages sur le site www.pully.ch.

Billet du Syndic

Les comptes 2004 peuvent être illustrés par deux qualificatifs antinomiques: espoir et préoccupation.

D'un côté, il s'agit de souligner combien l'engagement du collège municipal et de l'administration a permis de réaliser de substantielles économies sans gripper le système. De l'autre, de mettre l'ensemble de la classe politique face à ses responsabilités.

1^{er} constat: Les économies ne permettront pas, à elles seules, de rétablir l'équilibre des comptes.

2^e constat: Le constant report de charges du canton vers les communes, notamment par le biais de la facture sociale ou d'une future ponction de 100 mio de francs, doit cesser. Plusieurs communes, dont Pully, ont suggéré de décréter un mora-

toire, sur ces mesures, de 2 ans voire plus.

3^e constat: Tout sera entrepris pour rétablir ce que l'on appelle le «petit équilibre». Pour cela, il sera nécessaire de se séparer d'une partie de notre patrimoine, la vente des actions de la CVE en est le 1^{er} exemple.

Osons espérer, qu'au terme d'une démarche longue et nécessitant patience,

conviction et doigté, l'hémorragie financière que subissent nos comptes puisse être stoppée et que l'ensemble de notre communauté retrouve une sérénité et un climat propice à consolider la qualité de la vie qu'on reconnaît à notre ville. La Municipalité est convaincue que l'effort doit être largement soutenu: l'espoir d'un renouveau pour Pully est à ce prix.

J.-F. Thonney, Syndic

Comptes 2004

Le Conseil communal de la Ville de Pully sera appelé à adopter les comptes 2004 dans sa séance du 29 juin prochain. En résumé, ces comptes se présentent de la manière suivante:

• Total des charges	CHF 114'958'532.06
• Total des revenus	CHF 107'277'629.87
• Déficit	CHF 7'680'902.19

Il est à relever que ce déficit, sans la mise en place d'un dispositif d'économies par la Municipalité, aurait été beaucoup plus important.

En effet, les mesures d'économies ont permis à la Ville de Pully d'économiser la somme de CHF 4.5 mios (CHF 1.3 mio au chapitre «Autorités et personnel» et CHF 3.3 mios au chapitre «Biens, services et marchandises»).

Les mesures d'économie ont touché tous les secteurs. En six mois, les effectifs du personnel communal ont été réduits de 4.9 emplois à temps plein. Parallèlement, toute une série d'économies ont été réalisées grâce à:

- L'optimisation du fonctionnement de l'administration communale (planification des

chantiers, gestion de la facturation, informatique, ...).

- La renégociation des contrats avec des tiers (évacuation et transport des déchets, convention avec les SI de Lausanne pour l'électricité, ...).
- La réévaluation des aides et des subventions (diminution de la participation à des projets du tiers monde, des montants affectés aux spectacles et à la culture, des subsides pour les entrées à la piscine et à la patinoire, ...).
- La reconsidération de la politique d'investissements et de rénovation (réduction de l'enveloppe pour l'entretien des immeubles, report de transformations, ...).

Malheureusement, l'effort d'économies est en partie anéanti par le report des charges du Canton. Les charges non maîtrisables par la Ville de Pully, puisqu'elles lui sont imputées par le Canton, ont encore augmenté en 2004. Cette croissance provient essentiellement de l'augmentation de la facture sociale à la charge de Pully. La Ville de Pully est aujourd'hui la seule ville du Canton à se trouver en classe 1 de la péréquation intercommunale. La facture sociale cantonale à la charge de la Commune engloutit l'équiva-

lent de 34 points d'impôts sur 69.

Les revenus fiscaux sont quant à eux en baisse.

La situation financière de la Ville de Pully reste préoccupante. En effet, aujourd'hui, Pully doit emprunter, non seulement pour assurer le financement de ses investissements, mais aussi pour financer les charges courantes.

Actuellement, le service de la dette représente l'équivalent de 5 points d'impôts. Cette situation pourrait très rapidement se détériorer en cas de hausse des taux d'intérêts sur les marchés financiers.

La volonté de la Municipalité est de redresser la barre pas à pas, sans à-coups, dans la durée. De 2005 à 2007, l'effectif du personnel sera réduit d'environ 10% par le biais de départs naturels non remplacés et du transfert au Canton de 14 personnes employées dans le secteur scolaire.

Mais le personnel ne doit pas être la seule source d'économies. Car l'efficacité de l'administration communale est indissociable de la qualité des prestations fournies à la popu-

lation et de la motivation nécessaire des collaboratrices et des collaborateurs.

Les efforts d'économie deviennent de plus en plus difficiles sans toucher à certaines prestations. La marge de manœuvre a tendance à décroître au fur et à mesure que les mesures d'économies sont mises en place.

Un seul exemple permet d'illustrer cette évidence. Les prestations qui font la qualité de la vie à Pully, et qui dépendent de décisions qui lui appartiennent dans le domaine culturel et social (Théâtre, Musée, soutien aux structures d'accueil de la petite enfance, activités sociales communales, ...) représentent environ CHF 7.5 mios de charges par année.

A moins de tout démanteler, ce que personne ne veut, pas même ceux qui réclament plus d'austérité, la marge d'économies potentielles est relativement faible.

L'objectif est de retrouver rapidement «le petit équilibre» (marge d'autofinancement égale à zéro). Ainsi, la Commune de Pully ne serait plus obligée d'emprunter pour ses activités courantes mais seulement pour le financement d'une grande partie de ses investissements.

Brèves communales

INFORMATION PUBLIQUE - 22 août à 19h, Maison Pulliérane
Avenue de Lavaux: de la Perraudettaz à Lutry

Présentation des importants travaux d'infrastructures prévus sur une durée de 2 ans dès mi-septembre 2005.

Collecte des déchets encombrants et du papier

Nouveau! Pour mieux répondre aux besoins de la population, la Ville de Pully a introduit, dès le 1er janvier 2005, une deuxième collecte mensuelle!

Afin de faciliter le travail des prestataires chargés du ramassage de ces différents déchets, de réduire le temps nécessaire pour la collecte et donc les coûts, nous vous saurions gré d'effectuer un tri supplémentaire, à savoir:

- Déchets de papier d'un côté du trottoir;
- Déchets encombrants, séparés en tas selon le groupe d'objets (métalliques et incinérables), de l'autre côté du trottoir.

Nous vous remercions vivement de votre collaboration et espérons que cet appel portera ces fruits pour l'avenir.

Elagage des arbres et des haies

Avis aux propriétaires et aux gérants d'immeubles

La Direction de police rappelle qu'en vertu des dispositions de la loi sur les routes, les propriétaires de fonds aboutissant sur la voie publique sont tenus d'émonder les arbres et les haies.

Ceux-ci doivent être coupés de manière à ne pas compromettre la visibilité, ni gêner la circulation des véhicules à moteur. De plus, les espaces réservés aux piétons doivent être entièrement dégagés.

Ces dispositions ont essentiellement pour but de favoriser une sécurité accrue pour chacun.

Cartes journalières CGN

La Compagnie Générale de Navigation (CGN) propose aux Communes bordant le Léman de vendre des cartes journalières 1^{re} classe à prix réduit!

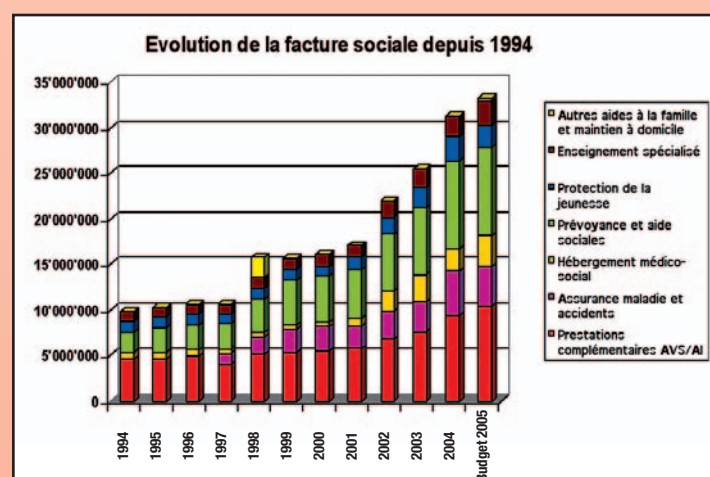
Ces cartes sont valables jusqu'au 31 décembre 2006 sur toutes les lignes régulières, à l'exception des croisières événementielles.

Le prix de vente est de fr. 30.- au lieu de 74.- pour les adultes et de fr. 15.- au lieu de 37.- pour les enfants.

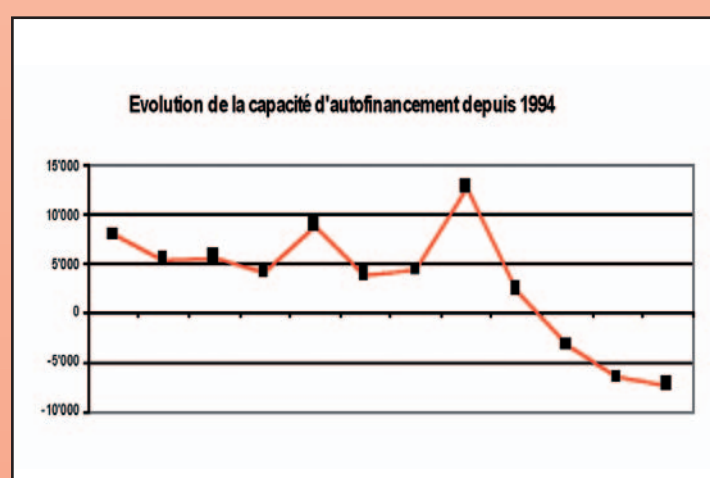
Les cartes journalières peuvent être obtenues auprès du Greffe municipal.

Les comptes 2004 de la Ville de Pully c'est:

- CHF 115.0 mios de charges qui sont composées de CHF 56.9 mios de charges maîtrisables, de CHF 52.7 mios de charges non maîtrisables et de CHF 5.4 mios de charges internes.
- Un endettement total qui s'est maintenu à la somme de CHF 121.4 mios et ce malgré l'autofinancement négatif de l'année 2004 (provient de la variation du fonds de roulement net).



- L'augmentation de la participation à la facture sociale qui passe à CHF 31.4 mios.



- Une marge d'autofinancement négative de CHF 6.0 mios engendrant ainsi une augmentation théorique de l'endettement de la Ville de Pully d'environ CHF 16.1 mios. La marge d'autofinancement est en fait la trésorerie restante après la prise en compte de toutes les charges monétaires de fonctionnement.